



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 122921

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur le fonds européen pour la pêche (FEP). La Commission a adopté récemment les modalités d'application du FEP. Ce règlement présente les modalités de mise en oeuvre du FEP par les États membres, conformément aux priorités fixées par le règlement de base adopté par le Conseil en juin 2006. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître ces modalités.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122921

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 2007, page 4358